



Action n°36 du Plan d'action contre la pollution par
la chlordécone en Guadeloupe et en Martinique
2011-2013

**Charte patrimoniale pour une stratégie territoriale de
développement durable de la qualité de vie en
Martinique dans le contexte de pollution par la
chlordécone**

Plan Chlordécone 2011-2013
Financement PITE
Coordination DGS

Version finale - 20 novembre 2014

Superviseurs et coordonnateurs du projet :
Henry OLLAGNON
Gilles HÉRIARD DUBREUIL

Animateurs de l'action :
Stéphane BAUDÉ
Élise LEVINSON
Ambroise DE MONTBEL



MUTADIS

Sol et Civilisation

PREAMBULE

Considérant

- Le caractère persistant et inédit de la pollution de l'environnement et des écosystèmes terrestres et aquatiques par la chlordécone en Martinique, pour laquelle il n'existe à l'heure actuelle pas de solutions de dépollution à grande échelle à court ou moyen terme ;
- La complexité de la situation engendrée par cette pollution et ses conséquences sur l'homme et l'environnement en Martinique, qui mêle des dimensions sanitaires, alimentaires, environnementales, économiques, sociales et culturelles, interdépendantes ;
- L'importance des modes de vie des personnes et des familles dans l'exposition au risque ;
- La mise en œuvre par l'État depuis 1998, en concertation et en coopération avec les acteurs professionnels, politiques et associatifs martiniquais, de différentes actions de prévention et de protection de la population Martiniquaise, notamment dans le cadre des plans d'action nationaux chlordécone 1 (2008-2010) et 2 (2011-2013)
- Les actions développées par les différents acteurs politiques, professionnels et associatifs dans leurs champs de responsabilité ;
- L'existence au sein de la population d'une demande d'avoir accès à une alimentation produite localement exempte de chlordécone ;
- La nécessité pour les agriculteurs et les pêcheurs de disposer des moyens nécessaires pour adapter leurs productions dans ce contexte de pollution pour y répondre ;
- Le diagnostic stratégique et les propositions d'action pour la Martinique élaborées dans le cadre de l'action 36 du Plan National d'Action Chlordécone 2 « Facilitation de l'élaboration d'une stratégie territoriale de développement durable de la qualité de vie dans le contexte de la pollution au chlordécone en Martinique et en Guadeloupe »
- Qu'il est indispensable de développer, au-delà d'une approche de prévention du risque et de protection des populations, une approche plus large, centrée sur les conditions de vie des Martiniquais et en particulier des habitants des zones contaminées, en intégrant l'ensemble des dimensions du problème dans une stratégie durable et de long terme élaborée et portée par l'ensemble des acteurs ;
- Que la prise en charge durable de la situation de contamination passe nécessairement par un engagement actif et durable des acteurs locaux (familles, professionnels locaux, experts, acteurs économiques, associations et acteurs de la société civile, ...), de façon complémentaire à l'action des différentes autorités publiques dans leurs domaines de compétence ;

Les signataires de la présente charte s'engagent dans l'action en commun en adhérant aux articles suivants.

Article 1. Avec l'action 36 du Plan chlordécone, il a été mis en évidence le besoin d'une démarche d'amélioration de la qualité de vie, portée en commun par les différents acteurs concernés par la problématique chlordécone, sur la base d'un diagnostic stratégique partagé.

L'action 36 a été lancée en Martinique dans le cadre du Plan Chlordécone 2, à la suite un retour d'expérience de plusieurs démarches de réhabilitation durable des conditions de vie dans des territoires soumis à une contamination persistante, organisé à la demande de la Direction Générale de la Santé fin 2010 et début 2011.

Cette action 36 a pour objectif l'élaboration d'une proposition de stratégie territoriale de développement durable de la qualité de vie dans le contexte de la pollution par la chlordécone. Elle a conduit à solliciter, par une facilitation adéquate, l'expertise d'environ 120 personnes en vue de co-construire une vision partagée de la situation et de ses problèmes, un diagnostic de l'action engagée, une vision prospective et des propositions d'action¹.

Les personnes sollicitées s'accordent sur les faits suivants :

- la pollution par la chlordécone en Martinique constitue un problème complexe et inédit pour l'île, affectant toutes les dimensions de la qualité de vie (santé, alimentation, environnement, économie, culture, traditions et lien social, identité des Martiniquais et de leur territoire).
- inégalement répartie sur l'île, les conséquences de la présence de chlordécone dans les sols, les eaux et les écosystèmes sont multiples et constituent un problème à long terme pour la Martinique dans son ensemble.
- la population et les consommateurs sont diversement exposés à la pollution selon leur alimentation, les lieux et leurs modes de vie, tandis que la production informelle (jardins créoles, vente en bord de route, ...) constitue pour certains, une source d'approvisionnement alimentaire non négligeable.
- les professionnels de la production alimentaire sur l'île (agriculteurs, pêcheurs, aquaculteurs en eau douce) sont diversement touchés du fait de la nature et du lieu de leur activité, de leur outil de production, leur âge ou leur expérience.
- Enfin, une large variété d'acteurs publics et associatifs est concernée par la problématique de la chlordécone à travers leurs activités dans le domaine sanitaire, économique, social ou environnemental.
- cette situation de pollution et ses conséquences accentuent les difficultés de l'île (chômage notamment chez les jeunes, pression foncière, déséquilibres alimentaires et problèmes de santé qui leur sont associés, dépendance vis-à-vis de l'extérieur, surcoûts liés à l'insularité, ...) ; cette crise amène à repenser les activités de l'île et son projet de développement afin de trouver les voies adéquates pour vivre en Martinique, sans occulter la situation de pollution.

¹ Une version complète de ce diagnostic prospectif est disponible dans le rapport de synthèse de l'audit patrimonial mené dans le cadre de l'action 36 du Plan National d'Action Chlordécone.

Les personnes sollicitées s'accordent, dans ce contexte, sur le constat de ce que :

- un grand nombre d'acteurs publics et privés (État, collectivités territoriales, professionnels et leurs organisations, acteurs de la recherche, acteurs du monde associatif, social et médical) se sont engagés dans des actions visant à apporter des éléments de réponse aux problèmes soulevés par la situation de pollution, dans une perspective de protection des populations et en tenant compte des contraintes externes apportées notamment par la législation européenne.
- leurs actions ont permis de faire émerger une large prise de conscience de la problématique de la chlordécone et de réduire l'exposition de la population ; de multiples actions de court-moyen terme ont généré des effets économiques et sociaux directs ou collatéraux parfois importants pour certains professionnels ou certains territoires.
- ces actions ont toutefois été conçues et mises en œuvre dans un système d'action public et privé dont le fonctionnement compartimenté et parcellisé conduit à une réponse globale peu lisible et mal adaptée à la complexité des problèmes, à défaut notamment d'une stratégie d'ensemble au niveau de l'île de la Martinique et à de long terme, capable d'intégrer l'ensemble des enjeux sanitaires, sociétaux, économiques et environnementaux.

De façon prospective, les personnes sollicitées s'accordent à considérer que, sur le plan temporel et spatial :

- le problème de la chlordécone et sa réponse sont globaux et intergénérationnels ; l'avenir se joue à la fois, immédiatement (pour la sauvegarde des activités économiques menacées, avec des modes d'actions sectorisés et à court terme), et à moyen terme (pour le développement d'une stratégie d'ensemble et des actions associées...)
- le problème et sa réponse se jouent à l'échelle de la Martinique, située dans le contexte économique du bassin Caraïbe et dans le contexte politico-économico-administratif français et européen. Ils impliquent l'ensemble des échelles d'espace, de la parcelle agricole ou du jardin jusqu'au niveau mondial (pour les échanges économiques, les impacts sur l'image de l'île...).

Selon les personnes sollicitées, deux visions du futur cohabitent :

- le scénario tendanciel et le scénario négatif sont très proches : l'action sectorisée et sans stratégie de long terme, si elle se poursuit, risque de compromettre une relance des activités économiques affectées et de laisser se poursuivre le mouvement d'érosion économique, culturelle et sociale ; ceci peut entraîner une augmentation de la dépendance de l'île et une dégradation de la santé.
- A l'inverse, le scénario positif conduit à envisager une prise en charge commune par l'ensemble des acteurs des problèmes identifiés autour d'un projet partagé de développement durable de la qualité de vie sur le territoire martiniquais (redéploiement des activités économiques et sociales, diminution de la dépendance alimentaire de l'île, effets positifs sur la santé et sur l'environnement).

Pour les personnes sollicitées dans le cadre de l'action 36,

- les enjeux sont multiples : la protection de la santé des consommateurs et des professionnels, la qualité de l'alimentation, le maintien ou la création d'activités économiques, le maintien des traditions, le renforcement du lien social, le développement endogène et la prise en main de leur avenir par les Martiniquais. Le partage du problème et des informations entre tous les acteurs est également identifié comme un enjeu.
- des menaces, ou facteurs pénalisants, existent : la difficulté à coopérer, le possible durcissement des normes et des mesures de protection, un éventuel désengagement de l'État, la difficulté à appréhender une pollution invisible qui n'est pas nécessairement porteuse d'effets sanitaires aigus et immédiats mais dont on redoute les conséquences possibles pour la santé, les incertitudes scientifiques sur les impacts de cette pollution sur les écosystèmes, les contraintes et les limitations liées à la législation européenne.
- de nombreux atouts peuvent être mobilisés par les acteurs martiniquais : le dynamisme et l'inventivité martiniquais, l'existence d'une demande réelle de produits locaux, la large prise de conscience de l'enjeu environnemental en Martinique et du besoin de modifier la façon de vivre et de développer l'île et l'existence d'un réel dialogue et d'une connaissance mutuelle des différents acteurs construits au fil des différentes actions menées pour répondre à la problématique de la chlordécone.

Article 2 – Les objectifs de la Charte

La présente Charte a pour objectif de faciliter une prise en charge par les signataires d'un processus de développement durable de la qualité de vie en Martinique dans le contexte de pollution par la chlordécone, prise en charge comme un patrimoine commun local d'intérêt général régional, national et Européen.

Article 3 - La présente charte contribue à développer quatre orientations stratégiques nécessaires à un développement durable de la qualité de vie dans le contexte de pollution par la chlordécone

Dans la perspective d'un développement durable de la qualité de vie dans le contexte de pollution par la chlordécone en Martinique, l'action 36 du Plan National d'Action Chlordécone a fait émerger la nécessité de changements en profondeur qui s'organisent autour de quatre orientations stratégiques prioritaires pour une action en commun (voir description détaillée des orientations stratégiques en annexe):

- Faciliter le redéploiement d'activités et de techniques adaptées de production agricole professionnelles et familiales de proximité et de qualité ;
- Faciliter le redéploiement d'activités durables de pêche et d'aquaculture d'eau douce et de développer l'aquaculture marine pour assurer une production locale saine, viable et de qualité.
- Promouvoir la santé des personnes dans une approche de précaution autour de démarches territorialisées de « vie saine » ;

- Développer pour cela une connaissance et une transparence au service du développement durable ;

Pour chacune des quatre orientations stratégiques, un ensemble de fiches-actions (voir les 22 fiches-actions en annexes) a été préparé par les acteurs concernés par le domaine. Chaque fiche propose une première description préliminaire des catégories d'action envisagées, de leurs objectifs et des moyens de les réaliser. Les fiches action seront précisées et détaillées de façon opérationnelle dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte.

Ces actions pourront être développées dans le cadre de projets nouveaux ou s'intégrer dans des projets ou des programmes existants.

Les signataires s'engagent à apporter leur contribution et leur soutien à la mise en œuvre des actions de la Charte.

Article 4 - Les projets associés à la charte doivent être menés dans le respect d'exigences de qualité

Les signataires reconnaissent l'intérêt et la nécessité de développer les quatre orientations stratégiques de la présente Charte par des actions conduites en commun, qui supposent la participation constructive de tous les acteurs et reposent sur les principes suivants:

- Poursuivre et actualiser une évaluation partagée des problèmes en mobilisant l'expertise des différents acteurs concernés ;
- Mettre les acteurs concernés au cœur des actions et agir au plus près des personnes et des professionnels et de leurs besoins ;
- Permettre aux acteurs concernés d'expérimenter et de développer leurs propres réponses à la situation de pollution et les accompagner ;
- Mener de concert des actions de soutien d'urgence et la construction d'une stratégie de long terme ;
- Viser la durabilité des actions en y intégrant autant que possible des enjeux de développement durable plus larges que la seule problématique de la chlordécone ;
- Mettre à disposition des acteurs qui le souhaitent une facilitation méthodologique et technique ;
- Construire une évaluation partagée et transparente des actions, de leur durabilité et de leurs résultats ;
- Produire une information accessible et utilisable par tous les acteurs.

Article 5 – Le développement de démarches volontaires d'amélioration de la qualité, portées par des territoires sur la base de projets représente une contribution importante à la mise en œuvre d'une stratégie régionale martiniquaise

La présente Charte a une portée régionale et concerne l'ensemble du territoire Martiniquais.

Toutefois, dans la perspective d'agir au plus près des acteurs, les signataires reconnaissent l'intérêt de développer, en complément d'une stratégie régionale, des démarches au niveau de différents territoires volontaires en Martinique afin de tenir compte des spécificités et des enjeux locaux sur chacun de ces territoires.

A ce jour, trois territoires intéressés ont été identifiés :

- Un territoire Nord-Caraïbe ;
- Un territoire Centre-Nord ;
- Un territoire Nord-Atlantique.

Ces trois territoires ont accueilli chacun du 25 au 28 septembre 2012 un séminaire territorial dans le cadre de l'action 36 du Plan National d'Action Chlordécone. Ces trois séminaires territoriaux ont permis de construire avec les acteurs locaux un diagnostic et des orientations stratégiques propres à chaque territoire.

Le développement de démarches et de projets sur ces territoires n'exclut en aucun cas le développement d'actions concernant d'autres territoires.

Article 6 - Ces orientations nécessitent la mise en œuvre d'une gouvernance innovante et adaptée à la complexité du problème

Les signataires s'accordent sur le constat que la démarche qualité proposée doit s'appuyer sur une gouvernance innovante et adaptée pour permettre la poursuite en commun des orientations stratégiques de la Charte dans le respect de ses exigences de qualité.

Ce dispositif de gouvernance est conçu pour permettre la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés (État, collectivités territoriales, agences publiques, professionnels et leurs organisations, société civile), sous réserve qu'ils s'organisent pour y participer, de façon à permettre de réaliser en commun :

- L'actualisation d'un dessein commun à l'échelle du territoire martiniquais et sa prise en compte dans la construction des politiques et des actions publiques et privées des signataires ;
- La discussion, l'approfondissement et la validation des actions proposées les porteurs d'enjeux, dans le cadre des quatre orientations stratégiques de la Charte, y compris la prise de décisions sur les modes d'accès aux ressources nécessaires (informations et données, financement, matériel, ressources humaines, ...) ;
- L'évaluation des actions, de leur durabilité et de leurs résultats ;
- Le partage des informations générées dans le cadre des actions et la transparence sur leurs résultats ;

- Le pilotage de la mise en œuvre de la présente Charte.

Le dispositif de gouvernance comporte trois instances :

1. Une instance de décision qui assure la responsabilité politique du dispositif et qui peut faciliter la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre des actions en commun sélectionnées. Cette instance est composée des collectivités territoriales, signataires de la Charte au côté de l'État.
2. Une instance de co-intelligence, de dialogue et d'évaluation formée de l'ensemble des signataires de la Charte. Elle est formée de trois collèges : un collège de représentants des collectivités territoriales partenaires, un collège des forces vives réunissant des représentants des parties prenantes du territoire et de la société civile, un collège de personnes qualifiées (experts, scientifiques, administrations, chambres consulaires, ...). Cette instance produit des avis à la demande de l'instance de décision, dans le respect des principes et des objectifs de la charte. Le président élu de l'instance de décision préside également l'instance de co-intelligence en présence de l'État représenté par le Préfet.
3. Une équipe de facilitation, placée sous la responsabilité du Président, qui est composée d'une ou plusieurs personnes formées à la facilitation de l'action en univers complexe et à la gestion de la qualité en patrimoine commun. Cette équipe de facilitation a pour mission :
 - de faire fonctionner le dispositif dans le respect des principes de la Charte ;
 - d'apporter un soutien pratique et méthodologique aux instances de gouvernance pour la réalisation de leurs travaux ;
 - d'accompagner, à leur demande, les parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets ;
 - de faciliter l'établissement de contrats patrimoniaux, visant à développer la qualité de la vie, entre des opérateurs (agriculteurs, pêcheurs, usagers/propriétaires de jardins familiaux, entreprises, communes, ...) et des institutions publiques et des opérateurs privés le cas échéant.

Article 7 - Les règles d'engagement dans la Charte

Les actions à conduire en commun reposent sur les principes d'engagement suivants :

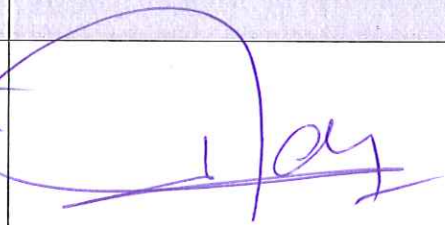
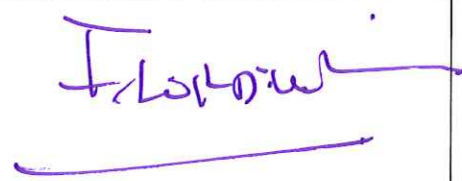
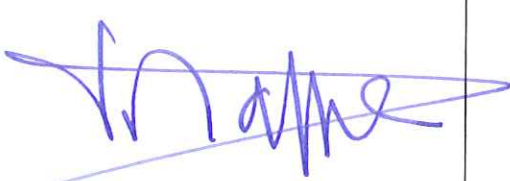
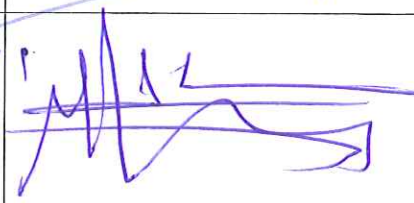
- Chacun se voit reconnu la possibilité de mettre fin à son adhésion à la Charte à tout moment.
- L'action en commun vise à faire émerger des projets et non des obligations.
- Chacun choisit librement ses modalités d'engagement (soutien financier, expertise, moyens humains ou techniques...).
- La présente Charte est ouverte à l'engagement de nouveaux signataires, sous réserve de l'accord des signataires de la Charte.

Article 8 - Un processus qui s'inscrit dans la durée, mais un premier engagement limité dans le temps


Les signataires s'accordent :

- sur la nécessité de construire rapidement un premier programme opérationnel sur 5 ans (2013-2018) dont la mise en œuvre constituera une phase d'expérimentation des instances et des processus de gouvernance. Elle donnera lieu à un retour d'expérience mené en commun par les divers acteurs concernés (État, collectivités territoriales, professionnels et leurs organisations, société civile).
- sur le caractère progressif de cette démarche, tant du point de vue du nombre d'actions engagées que de leur niveau de qualité.

SIGNATAIRES DE LA CHARTE

NOM DE L'ORGANISME	NOM ET PRENOM DU SIGNATAIRE	SIGNATURE
Conseil Général de la Martinique	MANIN Josette	
Conseil Régional de Martinique par délégation	LORDINOT Fred	
Etat	Philippe MAFFRE Secrétaire général mécanisme	
CAPNORD	Alexis MONTAIGNEY	


CHARTRE PATRIMONIALE

NOM DE L'ORGANISME	NOM ET PRENOM DU SIGNATAIRE	SIGNATURE
Parc Naturel Régional de la Martinique	CHOMET Daniel	
Agence Régionale de Santé (ARS)	URSULET Christian	
Communauté Guo-Moune	Boutin Cyprien	
Mairie de St-Joseph	VÉRON Fred	
Ville du MORNE ROUGE	SAINT-VAL Joseph	
Alliance Médicale	Philippe TRUCA	
SAFER	GÉRIANNE Cous Felix	
Mairie de Ducos	ALEXIA Christina	

CHARTRE PATRIMONIALE

NOM DE L'ORGANISME	NOM ET PRENOM DU SIGNATAIRE	SIGNATURE
<p>SOVE synergie pour l'environnement et la valorisation de l'espace</p>	<p>JUKAD Claudia</p>	
<p>Association UASOTÉ</p>	<p>Annick JUSTINOI</p>	
<p>Cinad</p>	<p>Christian CHABRIER</p>	
<p>IFREMER</p>	<p>Emmanuel THOUARD</p>	
<p>Office De l'Eau NARTIMANE ODE</p>	<p>DEFOI Jeanne Eméchanté</p>	
<p>CODEN</p>	<p>Nane BLUPÉ Nané. Claude</p>	
<p>COOPEMAR</p>	<p>Gerard JOSEPHA</p>	
<p>Chambre d'Agriculture</p>	<p>Louis Daniel BERTOME</p>	

CHARTRE PATRIMONIALE

NOM DE L'ORGANISME	NOM ET PRENOM DU SIGNATAIRE	SIGNATURE
Association "Le Goutte d'Eau Lorrinoise"	SELVA Nathalie	
Armement Antillais	TOURNIER François	